

**RÈGLEMENT A CONSERVER PAR LA FAMILLE**

**Organisation des cours**

L'école de musique est hébergée dans deux locaux. Au 8b & 10 rue du Lavois. L'accès aux locaux est exclusivement réservé à ses usagers qui s'engagent à respecter les lieux, le matériel et le règlement interne. Les locaux sont non fumeurs et non vapoteurs.

Les cours collectifs s'entendent à partir de 3 élèves. En dessous de ce nombre, les horaires pourront être modifiés en cours d'année. Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours. Aucune personne non inscrite aux cours n'est admise dans les salles de cours. L'utilisation des téléphones portables est strictement interdite pendant les cours.

Pour quitter les cours avant la fin de l'heure, l'élève mineur devra présenter un mot du responsable légal.

Les professeurs se réservent le droit d'exclure un élève en cas d'impertinence ou de mauvais paiement. Les professeurs se réservent le droit de modifier exceptionnellement un horaire de cours. Les jours fériés et les cours mis exceptionnellement en place le mercredi par l'Education Nationale ne seront pas rattrapés. En cas de confinement, les cours seront dispensés sous d'autres formes.

**Absences professeurs ou élèves**

Toute absence ponctuelle d'un professeur sera signalée par écrit ou par mail et le cours sera récupéré ou assuré par un autre professeur.

Des avis d'absences sont envoyés aux responsables après 2 absences non justifiées de l'élève. L'absence d'un élève de son fait ne donne lieu à aucun remplacement de cours sauf avis contraire du professeur.

**Responsabilités**

Les professeurs et Musique & Spectacles GIRARD déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol pendant les horaires de cours, les répétitions et les spectacles. En dehors des horaires de cours de l'élève et des salles de musique, les professeurs ne sont plus responsables des élèves.

Les responsables légaux doivent s'assurer de la présence du professeur lors de la dépose des élèves mineurs.

Toute participation à un acte de négligence ou de malveillance est possible de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Les dégradations seront facturées.

**Règles sanitaires**

Les règles sanitaires seront appliquées en fonction des mesures gouvernementales. Les masques ne seront pas fournis. Une désinfection des mains sera systématiquement effectuée avant chaque cours pour les élèves et les professeurs. Les instruments seront nettoyés régulièrement. Les sanitaires sont strictement réservés aux élèves.

**Photos et vidéos**

Musique & Spectacles GIRARD procède à l'enregistrement audio/vidéo et à la prise de photos lors des différentes manifestations et spectacles se déroulant en tous lieux dans le cadre de la scolarité de l'année en cours. Ces enregistrements peuvent être diffusés dans le cadre de toutes prestations qu'elle serait amenée à produire et à reproduire sur tous supports. Ceci, sans aucune limitation de durée et dans le monde entier. Aucune contrepartie ne sera exigible auprès de Musique & Spectacles GIRARD abandonnant ainsi tous droits d'exploitation et tous droits à l'image s'y rapportant. Par lettre recommandée il est possible d'interrompre cette autorisation.

**Modalités d'inscription et de paiement des cours**

Droits d'inscription obligatoires (frais de gestion, adhésion à l'association et assurance) : 20€ par élève et par année scolaire. (15€ pour une réinscription (non remboursable)). Le paiement des cours (chèque(s) ou virement(s)) est annuel. Possibilité de régler en 1, 3, 5 ou 10 fois. Tous les chèques devront être donnés lors de l'inscription. Pour les virements un échéancier signé par les deux parties vous sera remis. Le paiement en dix fois peut-être accordé aux familles prenant plus de 3 cours.

Les chèques vacances, les bons CCAS de la Mairie de Saint-Avé et les paiements en espèces sont acceptés.

Pour les nouvelles inscriptions une période d'essai sera accordée jusqu'au 30 septembre ou 15 jours après la date d'inscription. L'inscription est définitive et, en cas d'arrêt de l'élève en cours d'année, aucun remboursement ne sera fait, pour quelque raison que ce soit. Seuls les cas de longue maladie et de déménagement (au delà de 30 km de l'école) peuvent donner lieu à un remboursement partiel après réception des documents justificatifs. Tout défaut de paiement après 2 rappels et une lettre recommandée entraîne la mise en place d'une procédure de recouvrement. Le tarif ne comprend pas la location d'un instrument de musique.

**Cours**

30 cours par élève au minimum sur l'année seront assurés. Le Spectacle de fin d'année fait partie du cursus de l'année scolaire, il est obligatoire sur les trois représentations.

**Merci de noter les dates ci-dessous.**

**Vacances**

L'école Musique & Spectacles GIRARD suit le calendrier scolaire de l'académie de Rennes. L'année d'enseignement est répartie de septembre à juin, hormis les vacances scolaires.

**Assurances**

Les adhérents de l'association Musique & Spectacles GIRARD sont couverts par une assurance multirisque associative uniquement si ils sont à jour de leur cotisation.

**Assemblée générale**

Elle a lieu une fois par an. La date et l'ordre du jour sont affichés dans les différents locaux 15 jours avant.

**Audition, spectacles ou manifestations**

Les auditions, spectacles ou manifestations sont organisés par l'association Musique & Spectacles GIRARD.

Les professeurs et élèves apportent gracieusement leurs contributions et participations à ces événements. Pour la préparation des spectacles et des concours, tous les cours supplémentaires donnés seront gratuits.

**Tarifs**

Les tarifs sont dégressifs selon le nombre de cours dans la même section.

Section	1 cours	2 cours	3 cours	4 cours
Instruments / Découverte Instrumentale	340 €	646 €	935 €	1207 €
Eveil Musical	278 €	528 €	Sur demande	Sur demande
Chant	247*	469 €*	679 €*	Sur demande
Master Classe Spectacles	60 €	110 €	Sur demande	Sur demande

Inscription de 20€/élève/an, réinscription de 15€/élève/an

\* réduction de 50% si élève déjà inscrit en section instrument collectif

Cours particuliers (30 Min)	5 cours	+ 5 cours suivants	+ 5 cours suivants	+ 5 cours suivants et autres	Carte de 25 cours
Adultes Section : Piano, Accordéon	-	-	-	-	450 €
Adultes Section : Guitare, Batterie, Chant	110 €	100 €	90 €	80 €	-

Tout cours supplémentaire sera de 20€ les 30 minutes

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Spectacle de fin d'année :**

Vendredi 12 juin et samedi 13 juin 2026 au Dôme à Saint-Avé pour tous les élèves. Répétitions générales obligatoires pour tous le samedi 30 mai et Lundi 8, mardi 9, mercredi 10 et jeudi 11 juin 2026 en fonction des sections.

Les places seront mises en vente 1 mois avant les représentations (Attention places limitées). Une tenue sera imposée pour les représentations de fin d'année. Elle fera l'objet d'une participation financière (environ 6€)

**Barbecue de fin d'année et fête de la musique :**

Vendredi 19 Juin 2026

**Coordonnées**

Instruments	Nom du professeur	Coordonnées
Accordéon, Clavier, Théorie Musicale, préparation aux concours	Véronique LE BOURSICAUD	06 74 84 56 11 verolb@wanadoo.fr
Batterie, Guitare, Chant, Théorie Musicale, Master Classe	Ludovic GIRARD	06 09 97 18 35 lg.coursdemusique@gmail.com
Clavier, Théorie Musicale, Eveil Musical, Découverte Instrumentale	Katell GIRARD	06 48 00 77 79 katell.girard.pro@gmail.com

L'école de Musique & Spectacles GIRARD regroupe sous son nom, d'une part, les cours de musique proposés par les professeurs Véronique LE BOURSICAUD et Ludovic GIRARD et d'autre part l'association Musique & Spectacles GIRARD (loi de 1901).